

MAIRIE de



4 Place du Tanargue - 07380 Chirols

Tél. : 04 75 94 40 11

Mél : mairie@chirols.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

Du jeudi 5 juin 2025

Présents : Martine Duffaud, Pierre François Léonard, Capucine Malbrain, Stéphane Ginevra, Romain Poyet, Guy Vernet

Excusé : Jean-Paul Carlier (procuration à Martine Duffaud), Camille Sanchis (procuration à Romain Poyet), Guillaume Domecq (procuration à Pierre-François Léonard)

Absents : Marion Gros-Dumoulin, Gilles Helft

Secrétaire de séance : Pierre François Léonard

Aucune remarque sur le précédent compte-rendu qui est donc adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- Nouveaux tarifs de la salle polyvalente
- Subvention : voyage collégiens
- Convention avec le SDE07 pour le CEE
- Adoption des nouveaux statuts SDE07
- Tonnage de la route de la plaine du Fez
- Fongibilité des crédits budgets 2025
- Répartition des sièges de la ComCom
- Questions diverses :
 - Hommage à Yves Paganelli
 - Boîte à livres
 - Fibre
 - Organisation du pique-nique communal
 - Présentation du document de fin de mandat
 - Facturation éclairage public SDE07

1. Nouveaux tarifs de la salle polyvalente

Le conseil municipal valide les nouveaux tarifs appliqués à la location de la salle polyvalente :

Associations de la commune : 1 mise à disposition gratuite
(sans rétrocession possible entre elles)

Particuliers résidant à Chirols :

- Un jour de la semaine : 100 €
- Le week-end : 150 €

Association et particuliers extérieurs à la commune :

- Un jour de la semaine : 150 €
- Le week-end : 250 €

Caution : 400 € pour la salle et 80 € pour le ménage.

Vote : pour à l'unanimité

Guy Vernet soulève le problème du carrelage de la salle, qui est vieux, poreux et qui rend difficile le nettoyage (problème de séchage).

2. Subvention : voyage collégiens

Suite à une demande effectuée par des parents d'élèves du collège de Montpezat, la commune participera au voyage de ces collégiens.

3. Convention avec le SDE07 pour le CEE

Quand la commune effectue des travaux de rénovation énergétique, elle peut, via les CEE (Certificat d'Économie d'Énergie) peut récupérer de l'argent. Pour cela, il faut renouveler la convention passée avec le SDE07. Le conseil municipal doit autoriser le maire à signer cette convention.

Vote : pour à l'unanimité

Dans le même domaine, pour pouvoir faire appel aux conseils du SDE07 – ce que la mairie a fait de nombreuses fois par le passé, de manière très profitable (ex : travaux de voirie sur la plaine du Fez) – il faut que la commune adhère à une compétence facultative appelée « Maîtrise de la demande d'énergie et conseils en énergie partagée ». Son coût est de 0,80 €/habitant pour 6 ans.

Il est demandé au conseil municipal de valider cette adhésion.

Vote : pour à l'unanimité

4. Adoption des nouveaux statuts SDE07

Le SDE07 doit changer ses statuts, notamment en adoptant un nouveau nom : « Territoire d'Énergie 07 ». Le conseil municipal doit signifier qu'il accepte ces nouveaux statuts.

Vote : pour à l'unanimité

5. Tonnage de la route de la plaine du Fez

La Communauté de Communes a demandé à ce que le conseil municipal vote une délibération pour que nous autorisons un tonnage de 7,5 tonnes sur certaines voies de la commune (où l'autorisation est de 6 tonnes), afin de permettre aux véhicules de collecte de déchets de passer.

Le conseil indique qu'il n'y a pas besoin de délibération pour la route de la plaine du Fez, dans la mesure où le passage est déjà limité aux véhicules de moins de 10 tonnes, par un panneau placé au Pont de Veyrières.

D'autres voies sont peut-être concernées. Nous allons vérifier. En attendant, le conseil municipal autorise le maire à signer les arrêtés nécessaires en cas de besoin.

Vote : pour à l'unanimité

6. Fongibilité des crédits budgets 2025

Vote : pour à l'unanimité

7. Répartition des sièges de la ComCom

Normalement, le conseil communautaire compte 27 délégués, tous représentants d'une commune de la communauté. En fonction de sa taille, chaque commune peut avoir de 1 à 4 représentants.

Il est proposé de faire passer ce nombre (pour la prochaine mandature) de 27 à 32 délégués : les 6 communes les plus grosses auraient toujours la possibilité de bloquer certaines décisions, mais cela donnerait tout de même plus de représentants aux petites communes.

Le conseil municipal appuie cette augmentation du nombre de délégués.

Vote : pour à l'unanimité

8. Questions diverses

a) Hommage à Yves Paganelli

La commune a rendu hommage à son ancien maire en mettant les drapeaux en berne et déposant une gerbe lors de la cérémonie, à laquelle el maire actuel et la première adjointe assistaient.

b) Boîte à livres

Plusieurs propositions ont été faite pour l'installation de la cabine téléphonique devant abriter la prochaine boîte à livres. Comme elle ne devra être que posée, le conseil propose de la mettre sous l'abri bus, à côté du monument aux morts. Si, à l'usage, cet emplacement ne convient pas, nous pourrons envisager de le déplacer.

Vote : pour à l'unanimité

c) Fibre

Début mai, la majorité des travaux ont été terminés, laissant croire que 40 nouvelles maisons pouvaient être éligibles à la fibre. Les vérifications techniques (levers de réserves) devaient être faites pour la mi-mai pour rendre cette éligibilité effective, ce qui permettait aux maîtres d'œuvre d'annoncer que 97 % des prises avaient été livrées sur la commune.

À ce jour, il semblerait que Veyrières soit fibré (mais ça a été long) mais cela tarde pour les autres hameaux concernés, sans qu'on ait plus d'informations sur l'avancée de ces vérification.

Le 11 juin, ADN, syndicat en charge du déploiement de la fibre, viendra à la ComCom. Le maire fera valoir nos interrogations et déceptions quant aux retards pris.

d) Organisation du pique-nique communal

Le pique-nique communal se tiendra le dimanche 29 juin, à partir de 11h30.

Nous emprunterons 2 ou 3 barnums à la ComCom. La mairie s'occupera des boissons et des grillades.

Cette année, le pique-nique se déroulera dans le parc, devant l'écomusée. Il sera demandé aux habitants de venir avec leur propre vaisselle, en plus des divers réalisations culinaires qu'ils auront la gentillesse de faire découvrir à leurs concitoyens.

e) Présentation du document de fin de mandat

Romain Poyet s'est chargé de compiler les textes produits par les conseillers municipal pour réaliser le document de fin de mandat que nous allons proposer aux habitants.

Le conseil municipal valide la mise en page effectuée par Romain, en tenat compte des quelques modifications ajouts qu'il reste à faire.

f) Facturation éclairage public SDE07

Romain Poyet nous informe d'une décision de la SDE07, quant à la facturation de l'éclairage public. Nous recevrons des factures tous les deux mois, en fonction de l'évaluation de la consommation. La dernière facture de l'année sera réactualisée, à l'euro près, en fonction de la consommation réelle.

Le prochain conseil municipal se tiendra le jeudi **28 août 2025, à 18h30.**